

# CONVOCATION

## Comité Central Agricole de la Sologne

### *Assemblée Générale du 8 avril 2022 (exercice 2021)*

L'Assemblée Générale Ordinaire du Comité Central Agricole de la Sologne aura lieu vendredi 8 avril 2022 à 17h00 au siège social, 18 avenue de la République à Lamotte-Beuvron

Ordre du jour :

-Approbation du PV de l'AG 2021 pour l'exercice 2020

-Rapport d'activité de l'exercice 2021

-Approbation des comptes pour l'exercice 2021

-Quitus aux administrateurs

- Vote du budget prévisionnel pour l'exercice 2022

-Cotisations 2022

- Renouvellement des mandats de Michel Godron, Marc Gourdou, Pierre-Charles de Graciansky, Xavier Laverne

-Ratification de 4 membres cooptés : Chantal Peter, Yves Bouhier de l'Ecluse, Amaury Guilloteau, Didier Robert-Baby

**Les propositions de résolutions, sont reprises sur votre espace adhérent : <https://www.sologne-avenir.fr/>**

Si nécessaire votre vote pourra être exprimé par correspondance à l'adresse du CCAS, BP 21, 41600 Lamotte Beuvron avant le 2-04-22 ou sur notre site via [contact@sologne-avenir](mailto:contact@sologne-avenir)

## **Rapport d'activité du Président**

### ***Engrillagement de la nature***

Le comité central Agricole de la Sologne a poursuivi ses efforts pour faire émerger une Proposition de Loi (PPL) afin de limiter l'engrillagement de la nature.

Dans ce domaine, votre association a pour objectif de défendre avec constance et détermination la nécessaire limitation de la pratique de la chasse en enclos au nom de la biodiversité et de l'image de la chasse.

Parallèlement le ccas s'est toujours prononcé pour le respect du droit de propriété proclamé par notre Constitution.

Des échanges, en partenariat avec quelques associations poursuivant le même objectif, ont eu lieu avec le député du Cher Cormier-Bouligeon, des élus locaux notamment des Présidents de Communautés de Communes de Sologne et des médias.

A l'initiative du sénateur Jean-Noel Cardoux, une PPL relative à la limitation de l'engrillagement de la nature a fait l'objet en première lecture, début janvier 2022, d'un vote à l'unanimité par le Sénat.

Préalablement à ce vote parlementaire le Comité central Agricole de la Sologne a été auditionné au Sénat le 15 décembre 2021 par le rapporteur de cette PPL.

La position exprimée par le Ccas: nous apprécions le caractère équilibré d'une approche soucieuse de la protection de la nature et de la biodiversité et de la protection du droit de propriété.

Quelques suggestions d'optimisation de cette PPL ont été présentées et notamment : mise en œuvre des dispositions du Sraddet de la Région centre Val de Loire (limitation de la hauteur à 1,20 m avec un espace de 30 cm au sol permettant la libre circulation des mammifères), l'application de la loi à tous les territoires sans distinction d'antériorité (hormis les espaces classés), une mise en œuvre plus rapide.

Ce texte est aujourd'hui en attente d'un vote par l'Assemblée Nationale.

### ***Menaces sur les étangs, retenues d'eau et moulins***

Dès le mois d'avril 2021, le ccas faisait part de son opposition, auprès du commissaire enquêteur désigné pour l'enquête publique, à un programme d'aménagement du bassin de la Sauldre et ses affluents comportant de nombreuses destructions d'étangs et de seuils de moulins.

La position du ccas a été largement relayée par la presse : Nouvelle République, Petit Solognot, Origine Sologne.

Ce projet d'aménagement a été retiré. Une nouvelle approche est en cours pour définir un plan concerté avec les propriétaires. Le ccas fait partie désormais du comité de pilotage de cette concertation, fera des propositions et exercera sa vigilance.

Votre association est intervenue auprès de Madame la Sous-Préfète de Romorantin pour présenter une position commune co signée par 15 associations (Associations de défense des étangs, de l'aquaculture, de sauvegarde des moulins, associations forestières, chambre d'agriculture du Loir et cher) afin d'exprimer sa vigilance dans l'application de la loi du 22 août 2021.

Cette loi stipule que les écosystèmes aquatiques sont indispensables à la biodiversité, à la résilience contre le changement climatique, à la lutte contre la pollution (article 45)

Par ailleurs, afin d'assurer le développement de la petite hydro électricité l'article 49 de la loi précitée interdit toute destruction d'ouvrages de moulins.

### ***Schéma de cohérence territoriale (SCOT)***

Participation du ccas en qualité de partenaire associé à l'élaboration du Scot pour le Pays de Grande Sologne. Le SCOT détermine un projet de territoire à long terme visant à mettre en cohérence des politiques en matière d'urbanisme, d'aménagement de l'espace rural, d'environnement, de paysage ...

Le ccas s'invite au débat sur les directives d'objectifs du territoire afin que soit pris en compte les demandes des propriétaires, gestionnaires du territoire dans les domaines forestiers, aquatiques, agricoles, de la biodiversité, du tourisme.

Le ccas aborde ces points pour une prise en compte des aspects de valorisation

économique, de préservation de la nature, de liberté d'entreprise dans le respect de l'identité solognote, de respect des modes de vie ruraux...

### ***Partenariats***

Nous avons signé une convention de partenariat avec la Ville de Lamotte Beuvron qui s'engage sur une durée de 50 ans à assurer la réhabilitation et la restauration complète du siège du ccas pour donner tout son lustre à ce bâtiment emblématique. Notre association aura un libre accès au bâtiment et disposera d'un bureau et d'une salle pour l'organisation de ses travaux d'assemblée et tenue de conseil d'administration. Le ccas est par ailleurs associé à l'élaboration du projet de rénovation.

Des positions communes ont été élaborées par ou avec le ccas contre l'enrillagement abusif, la sauvegarde des étangs et des moulins.  
Une concertation est engagée avec d'autres associations pour renforcer notre efficacité.

### **Siège du comité central Agricole de la Sologne**

L'histoire de la construction de l'hôtel du ccas a été retracée par Héloïse Renaud, chercheuse en histoire de l'architecture. Ces éléments historiques et patrimoniaux seront utiles à la valorisation de notre action comme acteur du développement de la Sologne.

### ***Annales***

L'édition 2020/2021 a été diffusée malgré l'absence de Rencontres intersolognotes en raison de la situation sanitaire.

Sous la plume de Pierre-Charles de Graciansky les thèmes abordés et particulièrement le rapport de Michel Reffay, du Conseil Général de l'Environnement et de la Gestion Durable et Dominique Stevens, du Conseil Général de l'Alimentation, de l'Agriculture et des Espaces Ruraux sur la situation de l'enrillagement, l'état du Droit et Propositions, a été remarqué.

L'alerte du ccas sur les menaces de destruction d'étangs et de seuils de moulins et l'unité de méthanisation de Lamotte Beuvron qui propose une approche innovante de production d'énergie renouvelable et durable ont également suscités l'intérêt.

L'édition 2022 est en préparation et nous permettra de disposer à nouveau d'un élément renforçant notre visibilité et nous situer parmi les partenaires associés au débat territorial dont les avis sont écoutés.

### ***Communication***

Votre association s'est engagée depuis plusieurs années, avec la forte implication de Richard de Beauchesne et Hubert Chevallier, dans un processus de communication actif. Le site Sologne-avenir est en constante amélioration et vous pouvez désormais être informé régulièrement des actions entreprises.

Des alertes par mail diffusées à nos adhérents ont également été initiées pour améliorer la diffusion de l'information.

Nous poursuivons la mise à jour de nos fichiers adhérents. Aidez-nous à renseigner les adresses mail manquantes.

Une plaquette présentant le rôle et les actions du ccas est disponible. Vous pourrez en faire un usage sans modération auprès d'amis solognots qui souhaiteraient soutenir notre action.

## **Rapport financier du Trésorier pour les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021**

Les recettes sont de 10300€, grâce à la location du bâtiment et aux produits financiers.

Les dépenses sont en baisse en raison de la suppression des Rencontres liée à la situation sanitaire.

Nous avons encaissé 162 cotisations sur l'exercice écoulé. Ce chiffre est stable depuis 2019 mais en baisse de 10% en moyenne par rapport aux 10 dernières années. Une relance par voie postale est en cours auprès de 200 adhérents dont nous n'avons pas les adresses électroniques.

Une partie du résultat de 2021 sera affecté aux dépenses pour les Rencontres 2022 car nous sommes déjà engagés auprès du parc équestre lieu de notre manifestation à venir.

Vote des résolutions

1- Approbation du PV de l'AG 2021

2-Approbation du rapport d'activité

3- Approbation du compte de résultats de l'exercice 2021

4 - Quitus aux administrateurs

5- Budget prévisionnel 2022

6- Montant de la cotisation inchangé à 50€ / an avec option gracieuse d'une adhésion conjointe.

Cotisation bienfaiteur 200€

7- Renouvellement des mandats de Michel Godron, Marc Gourdou, Pierre-Charles de Graciansky, Xavier Laverne

8-Ratification de la création de 3 nouveaux administrateurs et de la cooptation d'un nouvel administrateur afin de pourvoir au remplacement de Mireille Ballu-Trémaud, démissionnaire

Chantal Peter:

Yves Bouhier de l'Ecluse

Amaury Guilloteau.

Didier Robert-Baby

**Intervenante : H lo se Renaud**, chercheuse en histoire architecturale nous pr sentera le fruit de ses recherches sur ***l'histoire de la construction de l'H tel du Comit  central agricole de la Sologne.***

**Le Conseil du CCAS compte sur votre pr sence nombreuse   cette AG qui se poursuivra par un pot amical.**

**Respect des conditions sanitaires qui seront alors en vigueur.**

Le Pr sident

Dominique Norguet

**Si vous souhaitez r pondre par voie postale ou par mail (ne pas oublier de communiquer votre identit  et adresse mail)**, voici les coupons r ponses   retourner avant le 03/04, par mail ou par voie postale   BP 21, 41600 Lamotte Beuvron.

-----  
-----  
1- PV de l'AG 2021

    Approbation,            abstention,            contre

2- Rapport d'activit  du pr sident

    Approbation,            abstention,            contre

3- Comptes de l'exercice 2021

    Approbation,            abstention,            contre

4-Quitus aux administrateurs

    Approbation            abstention            contre

5- Budget pr visionnel 2022

    Approbation,            abstention            contre

6- Montant de la cotisation inchang    50  / an avec option d'adh sion conjointe.  
Cr ation d'une cotisation bienfaiteur : 200 

    Approbation            abstention,            contre

7- Renouvellement des mandats de Michel Godron, Marc Gourdou, Pierre-Charles de Graciansky, Xavier Laverne,

Approbation                      abstention                      contre

8- Ratification de la cooptation de 4 nouveaux administrateurs : Chantal Peter, Yves Bouhier de l'Ecluse, Amaury Guilloteau, Didier Robert-Baby

Approbation                      abstention                      contre

-----  
-----

Pouvoir pour l'Assemblée Générale Ordinaire annuelle du 8-04-2022

Je soussigné (e) .....

Donne pouvoir a .....(ou en blanc)

De me représenter lors de l' AG du CCAS du 8-04-2022 a l'effet de délibérer sur les points de l'ordre du jour joints à la convocation

Fait à ....., le .....

Signature du mandant, précédée de la mention "Bon pour Pouvoir"